

N°74

Septembre 2020



CASTERA-VERDUZAN

CASTERA VERDUZAN
ses Commerces
sa Base de Loisirs
son Camping
ses Thermes

Casino
CASTERA VERDUZAN
MISÈRE AMBLES - BLACK JACK - BOUTILLON

castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS

Station Verte



PAVILLON BLEU



2 à 8 : Conseil municipal

9 à 14 : Finance

15 à 18 : Assemblée Citoyenne

19 & 20: Intercommunalité

21 à 27 : Vie locale

28 à 36 : Echos des associations

37 & 38 : Numéros utiles

39 & 40 : gestion des déchets

Le mot du Maire

Je voudrais tout d'abord vous remercier vous, castéroises et castérois, d'avoir fait largement confiance à l'équipe municipale que j'ai eu l'honneur de conduire. Je souhaite remercier tous mes prédécesseurs qui, depuis de longues années, par leur clairvoyance et leur altruisme, ont su faire évoluer notre village avec une constante progression de la population.

Malgré la crise sanitaire, nous nous sommes mis le plus rapidement possible au travail. En quelques semaines nous avons réorganisé les services techniques : je tiens à remercier tout le personnel communal qui pendant la crise a eu un comportement exemplaire. Nous avons continué les travaux engagés : micro crèche, ralentisseurs aux entrées du village qui seront réalisés avant la fin de l'année, emménagement de plusieurs locaux du Toit Familial ainsi que l'arrivée progressive de nouveaux propriétaires dans le Lotissement des Chênes.

De plus, comme promis dans notre programme, l'assemblée citoyenne forte de 45 membres s'est mise en place, avec déjà une réalisation concrète : le forum des associations, des discussions sur une journée citoyenne et bien sûr notre budget participatif communal.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur

- L'évolution de la restauration scolaire en partenariat avec les parents d'élèves.
- La sécurisation sur la route de Saint-Puy avec des réunions de travail engagées avec le service des routes du département.
- Le choix du bureau d'étude pour la nouvelle école élémentaire.

Suite à la visite de la secrétaire générale de la Préfecture, nous avons eu la confirmation du soutien de l'état quant à notre stratégie pour le développement économiquement durable des Thermes par le biais d'un nouvel agrément. Nous avons aussi discuté des différentes possibilités qui s'offrent pour le maintien d'une présence médicale forte sur notre commune.

En cette année si particulière, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux gérants du camping ainsi qu'au nouveau propriétaire du garage qui viennent renforcer nos commerçants que je tiens à féliciter pour leur professionnalisme.

Je voudrais encore une fois, tous vous remercier de votre confiance et vous dire que l'équipe municipale est au travail, déterminée, au service de tous.



**Le Maire,
Claude NEF**

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE CASTÉRA-VERDUZAN



Le Maire
Claude NEF



Pierre AGRAS
1er Adjoint



Céline PERES
2ème Adjointe



Jacques COMINOTTI
3ème Adjoint



Erick CARPENTIER
4ème Adjoint



Claude BOURDIEU



Pierre DE-PRADA



Pierre ESPIET



Benjamin GRUX



Fanny KAUFFMANN



J.François KNEPPER



Monique LAPEYRERE



Véronique MASCARENC



Anne MAURENS



Christelle PETIT

■ Mise en place du nouveau conseil municipal :

- Election du maire :

Pierre Espiet, maire sortant ouvre la séance puis fait l'appel des conseillers municipaux avant de passer la parole à Jacques Cominotti, doyen de l'assemblée, qui va présider la séance. Il procède à l'élection du Maire.

Claude Nef est élu dès le 1^{er} tour par 14 voix pour et 1 vote blanc.

Jacques Cominotti cède sa place de président de séance à Claude Nef élu maire.

- Création des postes d'adjoints :

Après avoir rappelé la réglementation, Monsieur le Maire propose de désigner 4 adjoints pour le seconder. A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable.

- Election des adjoints :

Monsieur le Maire procède successivement à l'élection des 4 adjoints.

Le résultat donne : Agras Pierre, 1^{er} adjoint ; Pérès Céline, 2^{ème} adjoint ; Cominotti Jacques, 3^{ème} adjoint et Carpentier Erick, 4^{ème} adjoint. Tous sont élus par 14 voix pour et 1 vote blanc.

■ Désignation des délégués aux EPCI :

- **Syndicat Départemental d'Énergie du Gers** : Délégués titulaires : Agras Pierre et Carpentier Erick.

TRIGONE : Délégués titulaires : Bourdieu Claude (eau) et Grux Benjamin (assainissement).

SICTOM du secteur de CONDOM : Délégué titulaire : Agras Pierre.

SI de la Baïse : Délégué titulaire : Bourdieu Claude.

Grand Auch Cœur de Gascogne : Délégué titulaire : Mascarenc Véronique ; Délégué suppléant : Kauffmann Fanny.

Jumelage Rixheim : Délégué titulaire : Monique Lapeyrère.

■ Commissions communales :

Commission des Finances : Pierre Agras, Claude Bourdieu, Erick Carpentier, Jacques Cominotti, Benjamin Grux, Claude Nef, Véronique Mascarenc, Anne Maurens, Céline Pérès et Chrystelle Petit - Rapporteur : Claude Nef.

Commission Urbanisme et Environnement : Pierre Agras, Eric Carpentier, J.F. Knepper, Monique Lapeyrère, Véronique Mascarenc et Céline Pérès - Rapporteur : Céline Pérès

Commission Voirie : Claude Bourdieu, Erick Carpentier, Jacques Cominotti, Benjamin Grux et Véronique Mascarenc - Rapporteur : Claude Bourdieu

Commission Affaires Scolaires : Pierre Agras, Fanny Kauffmann, Véronique Mascarenc, Chrystelle Petit - Rapporteur : Pierre Agras.

Commission Bulletin et Communication et Vie Associative : Pierre Agras, Jean-François Knepper Fanny Kauffmann, Véronique Mascarenc, Anne Maurens, Céline Pérès, Chrystelle Petit - Rapporteur : JF Knepper.

Commission Affaires Agricoles : Claude Bourdieu, Jacques Cominotti, Claude Nef et Fanny Kauffmann - Rapporteur : Claude Bourdieu.

Délégation de Service Public - Base et Casino : membres titulaires : Jacques Cominotti, Claude Bourdieu, Claude Nef - membres suppléants : Jean-François Knepper, Benjamin Grux, Céline Pérès - membres associés : le représentant de la DIRECCTE et le Trésorier Municipal.

Commission Travaux et Eclairage Public : Claude Bourdieu, Erick Carpentier, Jacques Cominotti, Pierre De Prada, Benjamin Grux, Céline Pérès - Rapporteur : M. Carpentier.

Commission Budget Participatif : Pierre Agras, Jean-François Knepper, Monique Lapeyrère, Anne Maurens - Rapporteur : Anne Maurens.

Assemblée Citoyenne : Jean-François Knepper, Claude Nef, Monique Lapeyrère, Véronique Mascarenc, Anne Maurens, Céline Pérès - Rapporteur : JF Knepper.

Commission des Thermes : Pierre Espiet et Claude Nef - Rapporteur : Pierre Espiet.

Station Verte, Pavillon Bleu et Station de Tourisme : Céline Pérès

Eglise : Jean-François Knepper.

Personnel Communal : Erick Carpentier et Pierre De Prada.

Relations Sport : Jacques Cominotti et Benjamin Grux.

Marché de Plein Vent : Céline Pérès et Monique Lapeyrère.

Délégué élu CNAS : Jacques Cominotti.

Correspondant Défense : Jean-François Knepper.

Villages Fleuris : Céline Pérès.

Maisons Fleuries : Pierre Agras.

■ Renouvellement des membres du conseil d'administration de CCAS :

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres élus au nombre de 4 et procède à leur élection : Fanny Kauffmann, Monique Lapeyrère, Céline Pérès, Chrystelle Petit.

■ Composition de la commission d'appel d'offre (marchés publics) :

Monsieur le Maire précise que la commission d'appels d'offres est constituée de 3 membres élus titulaires et 3 membres élus suppléants. Elle est présidée par le Maire.

Membres titulaires : Céline Pérès, Erick Carpentier et Pierre Agras.

Membres suppléants : Véronique Mascarenc, Jacques Cominotti et Benjamin Grux.

■ Commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur le maire rappelle que la réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, avec la mise en place, par commune, d'une commission de contrôle. Elle est composée de 3 membres désignés par le préfet :

- 1 représentant de l'administration : Pierre Lapart
- 1 représentant du TGI : Dominique Delaunay
- 1 conseiller municipal proposé par le Maire : Monique Lapeyrère.

■ Commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et qu'il y a donc lieu de procéder au renouvellement de cette commission.

Il précise que cette commission présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué (Pierre Agras), est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants, mais qu'il y a lieu de proposer 12 membres de chaque.

Membres titulaires

- M. AGRAS Francis
- M. ARILLA Alexis
- Mme BAZALGETTE Régine
- M. DEVALLE Louis
- Mme DARIES Karine
- M. LAPEYRE Jean-Claude
- M. SOUBAIGNE Guy
- M. SOUBIRAN Robert
- M. BALLERINI Francis
- Mme CASTERAN Solange
- Mme DEVALLE Christiane
- Mme MAURENS Françoise

Membres suppléants

- M. BERGAMO Denis
- M. DE PRADA Jean-Luc
- Mme TONINATO Joëlle
- Mme DARLOT Christine
- M. NOËL Eric
- M. GEFFLAUT Didier
- Mme BORIE A-Marie
- Mme MAZA Danièle
- M. HYGONNENQ J.C.
- M. VIC Michel
- M. BARTHARES Loïc
- M. RAMOUNEDA B.

■ Election des délégués pour les élections sénatoriales :

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2020 ; Conformément à la loi l'élection des délégués et des suppléants au sein des conseils municipaux a eu lieu le vendredi 10 juillet 2020 :

Délégués élus par 14 voix chacun : Pierre Agras, Erick Carpentier, Claude Nef.

Suppléants élus par 14 voix chacun : Pierre Espiet, J.F. Knepper, Monique Lapeyrère.

■ **Visite de la Secrétaire Générale de la Préfecture D'AUCH :**

Madame Edwige Darracq, Sous-Préfète d'Auch, a consacré une demi-journée d'entretiens à une délégation du Conseil Municipal, lors de sa visite à Castéra-Verduzan, le vendredi 3 juillet 2020.

A cette occasion, elle a confirmé le soutien financier de l'Etat sur plusieurs projets importants de la commune :

- La mise en place de ralentisseurs aux entrées du village, sur la D930.
- La sécurisation de la route de Saint-Puy, aux abords de la base de loisirs et de l'entrée de la cité du Val d'Auloue.
- La mise en accessibilité de la Mairie, avec l'installation d'un ascenseur.
- Le transfert de l'école élémentaire auprès de l'école maternelle.
- L'accès à des financements Région et Département pour le financement d'une Cuisine Scolaire, en fonction de l'aboutissement des réflexions et des conclusions du groupe de travail Commune-Parents d'élèves, qui se prononcera d'ici le printemps 2021.
- La contribution de l'Etat à la recherche d'une alternative pour l'activité thermale. La sous-préfète a notamment confirmé qu'en contrepartie d'une démarche active de prospection, l'Etat laissera le temps à une solution d'aboutir et qu'il soutiendra le dossier d'agrément à une indication médicale plus porteuse au plan économique.

■ **COVID 19 : aide à la relance économique :**

La crise sanitaire liée à la COVID 19 génère des difficultés financières pour les commerçants et artisans Castérois et elle impacte déjà le pouvoir d'achat de l'ensemble des français.

Le conseil municipal réfléchit à la mise en place d'une aide à la relance du tissu économique local, par le biais de la dotation aux Castérois de bons d'achats d'une valeur de 50 € (en 5 coupures de 10 € par foyer).

Cette aide pourrait être fournie via le budget du CCAS.

Ce projet doit être affiné notamment sur sa faisabilité, sur sa légalité et sur sa mise en œuvre. La trésorière municipale a d'ores et déjà donné quelques éléments d'ordre réglementaire et financier.

Les effets de la crise économique et sociale en cours risquant de se faire plus particulièrement sentir à partir de l'automne, il conviendra que nous soyons prêts d'ici là.

Accord de principe unanime du conseil municipal, avec une inscription de la somme de 30 000€ sur le budget prévisionnel du Centre Communal d'Action Sociale.

■ **Stationnement temporaire devant les commerces (zone bleue) :**

Deux places supplémentaires ont été tracées au sol, dont une au niveau du bureau de tabac et une au niveau de la boulangerie et de la boucherie.

■ Recensement de la population 2020 :

Recensement de la population 2020 :

Le recensement de la population à Castéra a été effectué début 2020.

584 logements ont été enquêtés.

912 bulletins individuels ont été renseignés

Auxquels s'ajoutent 84 personnes recensées à la maison de retraite.

19 personnes présumées présentes à leur domicile n'ont pas répondu (absence ou refus).

Le seuil des 1 000 habitants est donc franchi à Castéra-Verduzan.

■ Travaux de sécurité sur la RD930 : ralentisseurs

Le plan de financement de ce projet établi sur la base de la délibération n°4 du 18 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

Il inclut les subventions demandées auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020, auprès de la Région et du Département, avec un estimatif des travaux de 35 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises a été réalisée du 29 avril au 2 juin 2020 pour la création de deux ralentisseurs aux entrées du village sur la RD 930.

Deux entreprises ont répondu : MALET pour 35 000 € HT et STPAG pour 31 617.90 € HT. La société STPAG est retenue.

■ Programme voirie 2020 :

Monsieur le Maire énumère les voies concernées par le programme voirie 2020, pour un montant de 80 000 € budgétisé :

- Chemin du Caramic
- VC de Bernin à Las Cabannes
- Rue des Fontaines
- Rue de Gascogne
- Rue du Midi
- Rue Occitane
- Cité de l'Armagnac
- La voie communale de Jouétard à Bidache sera traitée selon le nouveau procédé expérimenté l'année dernière par la société NEOVIA.

■ Adressage : validation de projet

Pierre Agras donne lecture de la proposition commerciale de La Poste concernant l'adressage en zone rurale pour un montant de 6 600 € HT. Accord unanime.

L'acquisition et la pose des plaques des voies et des numéros sont en supplément.

La dénomination des voies rurales a été actée en Conseil Municipal. Une communication individuelle sera faite vers les résidents concernés.

■ Mise aux normes du terrain d'honneur de football :

Le conseil municipal a étudié le projet de mise aux normes du terrain d'honneur de football (réfection du terrain et remplacement de la main courante).

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

Le coût total estimé de ces travaux est de 24 352.56 € HT. Des subventions vont être demandées à hauteur de 30 % (FAFA), 30 % (Région) et 10 % (Département).

■ Contrôle des mâts électriques au stade de football :

Erick Carpentier donne lecture de la proposition financière du SDEG pour vérifier les mâts électriques du stade de football (sécurité). Le coût de cette opération s'élève à 3 677.52 € TTC. Accord unanime

■ Réparation de la cloche de l'église :

Un devis de 659.63 € HT a été présenté par l'entreprise LAUMAILLE, chargée de la maintenance des cloches de l'église, pour la remise en service du balancement de la cloche. Ce devis sera étudié à l'automne avec la mise en conformité électrique de l'église. Jean-François Knepper est chargé de suivre ce dossier.

■ Micro-crèche : marché de travaux : choix des entreprises

La commission des marchés s'est réunie le 8 janvier 2020 pour ouvrir les plis (offres de prix). L'architecte a analysé les offres reçues puis a fait une proposition d'entreprises. Le Conseil Municipal suit ses propositions qui sont les suivantes :

<i>N° du lot</i>	<i>Intitulé du lot</i>	<i>Nombre d'offres</i>	<i>Nom du candidat retenu</i>	<i>Montant de l'offre retenue en HT</i>
1	Maçonnerie	4	SARL MONTIES d'AUCH (32)	27 996.45 €
3	Menuiseries aluminium	2	SARL RIEU Didier de MONTESTRUC (32)	19 910.00 €
4	Menuiseries bois	2	DAMIOT de GIMAT (82)	14 211.90 €
5	Plâtrerie	3	SARL MMP de MOISSAC (82)	base 11 268.90 € base+option 15 993.90 €
6	Electricité	3	FAUCHE d'AUCH (32)	16 922.48 €
7	Plomberie	2	SARL PILATI de ROQUEBRUNE (32)	21 995.00 €
8	Peinture	2	CASTET Laurent d'EAUZE (32)	12 977.58 €

Une seconde consultation des entreprises a eu lieu du 11 au 26 février 2020 pour le lot 2 charpente du projet de micro crèche. L'architecte a analysé les deux offres reçues puis a fait une proposition d'entreprise. Le Conseil Municipal suit cette proposition qui est la suivante :

Le diagnostic amiante fait apparaître quelques foyers d'amiante (colle de plinthes du carrelage et joint de mastic de vitrage). Un devis sera établi par l'entreprise de maçonnerie MONTIES pour le traitement de ces éléments amiantés.

<i>N° du lot</i>	<i>Intitulé du lot</i>	<i>Nombre d'offres</i>	<i>Nom du candidat retenu</i>	<i>Montant de l'offre retenue en HT</i>
2	Charpente	2	MANOER CHARPENTES	7 205.00 €

■ **Subvention exceptionnelle à DFM 930 :**

Compte tenu du service rendu par cette association par le biais de sa radio locale, aussi bien à la commune qu'aux associations et aux commerçants, une subvention exceptionnelle de 410 € lui est accordée.

■ **Acquisition d'une sonorisation :**

Monsieur le Maire donne lecture du devis présenté par la société TAM TAM à Auch pour l'acquisition d'une sonorisation, montant : 1 143 € TTC. Adopté à l'unanimité.

■ **Ressources Humaines :**

A la suite du départ en disponibilité pour convenances personnelles d'un employé municipal à compter du 1^{er} juillet 2020, il est décidé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un autre poste qui passe de 30h à 35h. Avis favorable du comité technique départemental et du conseil municipal.

ATSEM sur 1/2 poste : renouvellement du CDD à compter du 01/09/2020. Accord unanime

■ **CASTERA-VERDUZAN labélisé station touristique :**

Après avoir obtenu le label station verte de vacances il y a déjà une dizaine d'années, après avoir obtenu en 2019, le label du premier Pavillon Bleu dans le Gers, pour la qualité des eaux de baignade et de l'accueil de notre base de loisirs... Castéra-Verduzan vient d'être classé début 2020, Station Touristique : Ce label national, attribué à la suite de l'étude particulièrement scrupuleuse d'un dossier construit par nos élus et déposé en 2019, est de nature à soutenir l'attractivité de notre village.

■ Indemnité de confection du budget de la trésorerie pour 2020 :

L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 permet d'allouer par la commune au receveur municipal, une indemnité de confection des documents budgétaires. Ce montant s'élève à 45.73 €. Accord unanime.

■ Vote du compte administratif 2019 pour les 3 budgets :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	884 997.32	1 257 589.00	517 216.15	352 529.70
Base de loisirs	16 430.35	15 118.34	11 829.54	10 339.23
Lotissement les chènes	485 224.97	337 131.49	131 852.83	366 912.87

■ Vote des taux des taxes locales :

La réforme de la fiscalité locale gèle les taux de taxe d'habitation à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes foncières et de conserver les taux de l'année 2019 :

Taxe foncier bâti : 35.69 % - ce qui donne un produit de 256 076 €

Taxe foncier non bâti : 125 % - ce qui donne un produit de 59 000 €

Au total, une somme de 315 076 € sera portée au chapitre 73 du budget de la commune.

■ Budgets primitifs 2020 : Commune - Base de loisirs - Lotissement « Les Chènes »

Les budgets s'équilibrent (dépenses et recettes) comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	2 252 973.18 €	1 675 378.63 €
Base de loisirs	14 124.01 €	1 600.00 €
Lotissement les chènes	194 915.44 €	270 122.00 €

Détails Explicatifs du Budget Primitif 2020 Voir Présentations Graphiques

■ Budget de Fonctionnement : Recettes : 2 252 973 €

Atténuation de Charges : 5 000 €, comprend notamment : remboursement personnel en maladie.

Produits Services du Domaine : 38 600 €, comprend notamment :

- Les concessions du cimetière et les taxes funéraires.
- Les redevances du domaine public pour EDF et Télécom.
- La cantine de l'école et des locations diverses.

Impôts et Taxes : 639 269 €, comprend notamment:

- Les recettes du casino : 80 000 €.
- Les contributions directes : Foncier bâti & non bâti, et taxe d'habitation: 479 005 €.
- Compensation Communauté de Communes, Fond Départemental, FPIC : 55 300 €

Dotations Subventions, Participations : 256 785 €, comprend notamment :

- Dotation de l'Etat : 93 073 €
- Dotation de solidarité rural : 76 825 €
- Compensation sur taxe prof., taxe foncière et taxe d'habitation : 62 607 €
- Subventions Communes / Fonctionnement Ecole : 118 675 €

Autres Produits de Gestion Courante : 33 000 €, fermages et locations de salles.

Résultat de Fonctionnement Reporté : 1 270 419 €.

■ Budget de Fonctionnement : Dépenses : 2 252 973 €

Charges à caractère général : 281 500 €, comprend notamment :

- Les charges d'eau, d'électricité, de combustible, de carburant, d'alimentation, de petit équipement, de fournitures d'entretien, de fournitures pour voirie, de fournitures administratives, de vêtements de travail, et de fournitures scolaires, de repas cuisine scolaire, de taxes foncières.
- Location de nacelles, entretien de terrains municipaux, des bâtiments, de la voirie, du matériel roulant, assurances, documentation, stages et formations.
- Indemnités comptable régisseur, annonces, fêtes et cérémonies, publicité, affranchissements, télécom, d'actes notariés...

Autres charges de gestion courante : 96 604 €, comprend notamment :

- Indemnités des élus : 30 000 €.
- Subventions aux associations : 51 691 € (voir détail en annexe 1).
- Participations autres organismes: 4 805 €
- Cotisation Labels Stations Vertes et Stations Classées : 2 545 €.
- Pertes sur créances irrécouvrables (cantine) : 3 000 €.

Charges de Personnel Titulaire ou Non, Cotisations Sociales, Impôts et Taxes : 484 000 €.

Charges Financières : 4 115 €, Intérêts d'emprunts.

Opérations d'Ordre : 7 743 €, comprend :

- Amortissement Subvention Equipement Service de l'Eau : 6 667 €.
- Amortissement étude d'impact casino : 1 076 €.

Charges Exceptionnelles: 198 050 €, comprend :

- Intérêts moratoires sur marchés : 500 €.
- Titres annulés sur exercices antérieurs : 1 000 €.
- Subvention exceptionnelle lotissement Les Chênes : 161 925 €.
- Subvention exceptionnelle Base de Loisirs : 4 625 €.
- Subvention exceptionnelle COVID 19 6 CCAS : 30 000 €.

Virement à la Section d'Investissement : 1 180 461 €.

■ Budget d'Investissement : Recettes : 1 675 378 €

Dotations, fonds divers et réserves : 209 686 €, comprend notamment :

- Remboursement TVA : 40 000 €.
- Taxe d'Aménagement : 5 000 €.
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 164 686 €.

Autres Immobilisations Financières : 209 242 €, avance sur lotissement Les Chênes.

Subventions : 67 746 €, comprend notamment :

- Département – Aménagement RD 158 : 9 221 €.
- Préfecture sur Amendes Police pour Aménagement RD 158 : 9 221 €.
- Etat DETR pour Ralentisseurs RD 930 : 10 500 €.
- Etat pour Micro Crèche : 29 585 €.
- Région pour Jeux au Parc: 5 190 €.
- Région pour terrain d'entraînement de Football : 3 500 €.
- Fédération Française de Football pour terrain d'Entrainement : 8 500 €.
- Fondation du patrimoine pour Vieux-Castéra : 1 250 €.

Opérations d'Ordre : 7 743 € comprend notamment :

- Amortissement étude d'impact du casino : 1 076 €.
- Amortissement subvention équipement service des eaux : 6 667 €.

Virement de la section de Fonctionnement : 942 100 €

■ Budget d'Investissement : Dépenses : 1 675 378 €

Déficit d'Investissement : 164 686 €.

Dépenses Financières : Remboursement Emprunt Capital : 13 530 €.

Immobilisations Incorporelles : 60 000 €, comprend notamment :

- Etude Transformation Cantine : 5 000 €.
- Etude Nouvelle Ecole Elémentaire Castéra : 5 000 €.
- Participation Etude Thermale : 50 000 €.

Immobilisations Corporelles : 365 010 €, comprend notamment :

- Toiture église du Vieux Castéra : 20 000 €.
- Travaux église Vieux-Castéra : 1 200 €.
- Colombarium : 5 000 €.
- Réfection charpente Salle de Basket : 2 800 €.
- Travaux micro crèche : 175 200 €.
- Travaux Voirie 2020 : 80 000 €.
- Travaux Voirie Entrées du Village – Plateaux Traversants : 37 000 €.
- Acquisition Ordinateurs Ecole : 7 000 €.
- Acquisition de Matériels : 32 510 €.

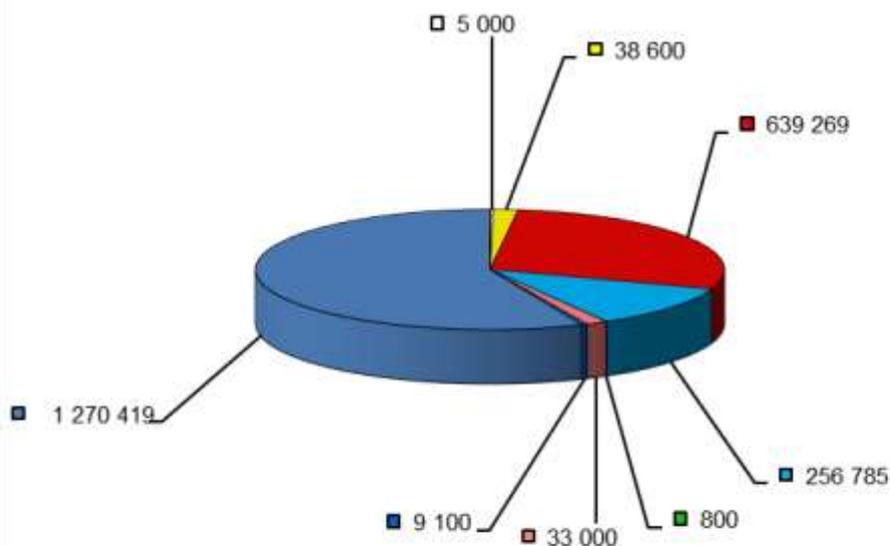
Immobilisations en Cours : 1 063 052 €, comprend notamment :

- Mise aux normes bâtiments municipaux promenade de l'Auloue: 100 000 €.
- Rénovation Menuiseries Mairie : 15 000 €.
- Travaux Divers Bâtiments : 112 575 €.
- Travaux d'Aménagement d'Ensemble Centre du Village: 80 000 €.
- Travaux d'éclairage Public dont Salle de Sports : 15 500 €.
- Budget Participatif de la Commune : 15 000 €.
- Terrain de Football d'entraînement 28 000 €.
- Travaux d'accessibilité PAVE : 5 000 €.
- Travaux divers : 692 077 €.

Opérations d'Ordre : 9 100 €, comprend notamment :

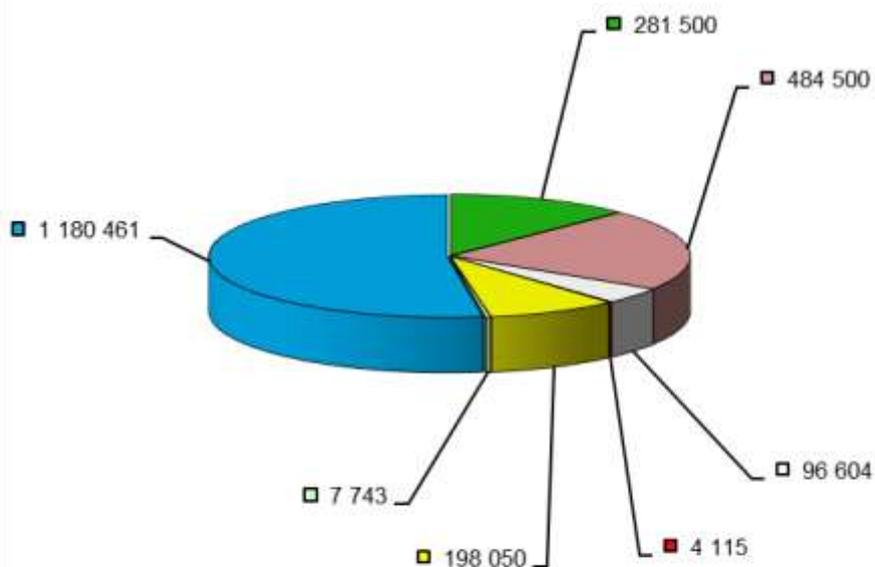
- Travaux en régie école élémentaire et bâtiments publics

Budget 2020 - Fonctionnement - RECETTES
Total - 2 252 973 €



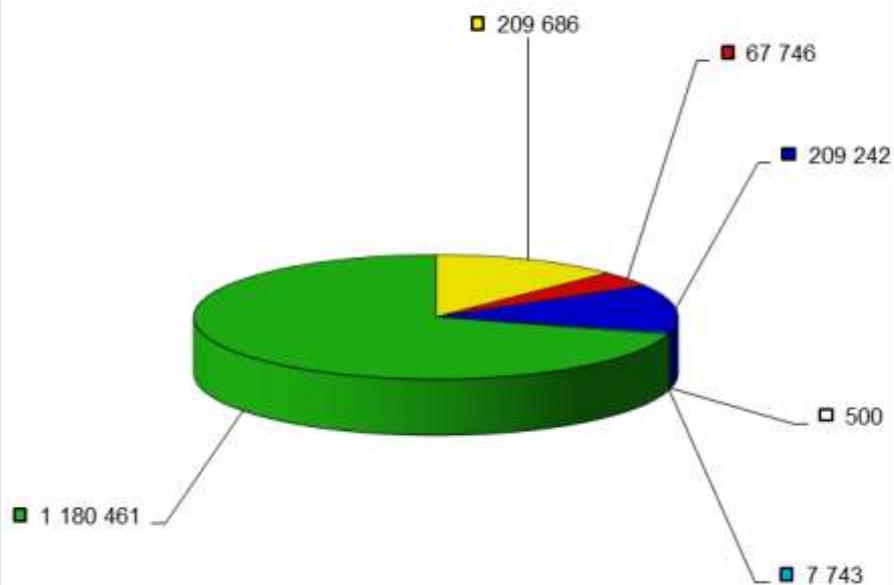
- Attenuation de Charges
- Produits Services Domaine - Cantine, Cimetière, etc
- Impôts et Taxes
- Dotation Subventions Participations
- Produits Exceptionnels
- Autres Produits de Gestion Courante
- Opérations d'ordre
- Résultat Fonctionnement Reporté

Budget 2020 - Fonctionnement - DEPENSES
Total - 2 252 973 €



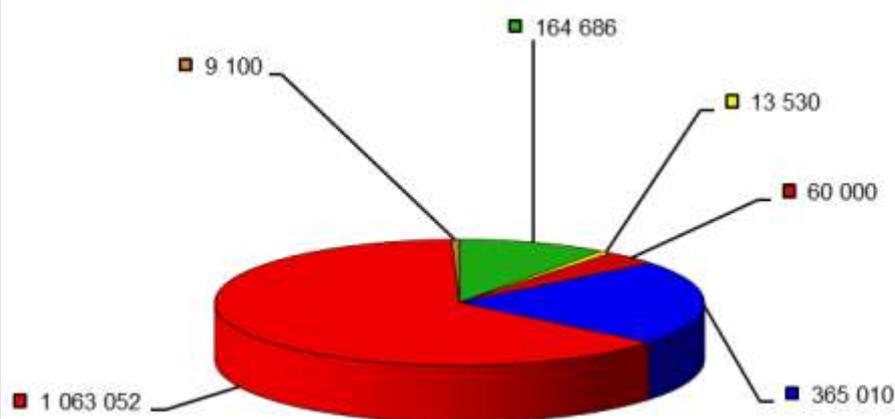
- Charges à Caractère Général
- Charges de Personnel
- Autres Charges de Gestion Courante
- Charges Financières, intérêts d'emprunts
- Charges Exceptionnelles
- Opérations d'Ordre
- Virement Section d'investissement

Budget 2020 - Investissement - RECETTES
Total - 1 675 378 €



- Dotations Fonds Réserves
- Subventions
- Autres Immobilisations Financières
- Produit des Cessions d'Immobilisations
- Opérations d'Ordres
- Virement de la Section de Fonctionnement

Budget 2020 - Investissement - DEPENSES
Total - 1 675 378 €



- Déficit d'investissement
- Dépenses Financières
- Immobilisations Incorporelles
- Immobilisations Corporelles
- Immobilisations en Cours : Travaux Divers
-

Compte-rendu des travaux de l'Assemblée Citoyenne :



Conformément aux engagements de campagne de l'équipe municipale élue le 15 mars 2020, l'Assemblée Citoyenne de Castéra-Verduzan a été officiellement installée le 3 juillet dernier.

Composée à ce jour de 45 membres, elle aura pour vocation d'associer plus largement les Castéroises et les Castérois, aux décisions importantes qui engagent l'avenir de notre village.

Membres du Conseil Municipal, Personnes Qualifiées de la société civile et Représentants des Associations travailleront ensemble au sein de cette instance, pour donner un nouvel élan à la démocratie participative au sein de notre village.

Deux Assemblées Plénières et trois groupes de travail se sont déjà réunis depuis début juillet, pour mettre en œuvre d'importants projets.

Compte Rendu de la réunion n°1 du vendredi 3 Juillet 2020 :

■ **Composition de l'Assemblée en 3 collèges :**

- Elus.
- Personnes Qualifiées.
- Représentants des Associations.

A la date de cette première réunion 40 membres ont été, soit désignés par les associations, soit cooptés par le Conseil Municipal. 20 femmes et 20 hommes.

Cette composition est ouverte et elle a vocation à s'enrichir de personnes qui émettront le souhait de s'engager au sein de cette Assemblée.

Néanmoins, par souci d'efficacité et afin d'être en mesure de dégager des consensus à l'issue de réunions d'une durée d'une heure et demi maximum, il conviendra de conserver un nombre raisonnable de participants.

Jean-François Knepper a été désigné par le Conseil Municipal, délégué à l'Assemblée Citoyenne, en charge d'animer et de coordonner les débats.

■ **Liste des membres de l'Assemblée Citoyenne :**

Claude Nef, Jean-François Knepper, Célie Péres, Anne Maurens, Véronique Mascarenc, Monique Lapeyrère, Ali Zarryk, Michel Sauton, Lionel Saint-Martin, Anne-Marie Rebours, Eliane Seignoureu, Mélodie Casanave, Lionel Dubuisson, Loïc Bartharès, Marie-Hélène Bergamo, Sylvie Votano, Jo Steer, Francis Agras, Danièle Maza, Christine Darlot, Serge Mouledous, Christine Le Goff, Bernard Sarraméjean, Tomas Garcia, Marjorie Goussef, Francis Lafite, Serge Bottega, Bernard Lemant, Monique Guinle, Jean-Christophe Lassalle, Célia Bourdieu, Jean-Claude Lapeyre, René Verdier, Chantal Gatti, Laure Gagetta, Bérénice Guyot, Karine Daries, Jean-Luc De-Prada, Christian Pallares, Eric Pallares.

■ **Fonctionnement de l'Assemblée :**

L'Assemblée se réunira au minimum une fois par trimestre. Néanmoins, selon le nombre et l'importance des sujets à traiter le nombre de réunions pourra être adapté.

Une charte de l'Assemblée Citoyenne de Castéra-Verduzan définissant l'ensemble des principes de fonctionnement est communiquée à l'ensemble des membres titulaires et suppléants. Cette charte sera acceptée dans ses principes et signée par chacun des membres.

■ **Projets à engager en priorité :**

Le Délégué à l'Assemblée propose de débiter les travaux de réflexion de l'Assemblée Citoyenne autour de deux projets :

- La mise en place d'un budget participatif communal, dont le montant de 15 000€ a été voté au budget prévisionnel 2020 de la commune. Il aura pour objectif de soutenir un ou des projets d'intérêt collectif.
- La mise en place de journées citoyennes, dont l'objectif sera d'associer le plus grand nombre de Castérois(e)s, autour de tâches d'amélioration de notre environnement communal.

■ Premières propositions des Membres de l'Assemblée :

Une journée citoyenne consacrée à la décoration du village, pour les fêtes de Noël.
La mise en place d'un forum des associations en septembre.
L'installation d'une « boîte à idées » accessible à tous les Castérois.

■ L'information montante et descendante :

L'Assemblée Citoyenne visera aussi à faire remonter vers le Conseil Municipal, les informations relatives aux problèmes du quotidien qui gênent les Castérois(e)s. De la même façon, il permettra de faire redescendre l'information vers les Castérois(e)s, concernant les principales décisions actées, ou les réflexions engagées par le Conseil Municipal.

Compte Rendu de la réunion n°2 du mercredi 29 Juillet 2020 :

■ Evolution dans la composition de l'Assemblée Citoyenne :

Comme indiqué à sa mise en place le 3 juillet 2020, l'Assemblée Citoyenne est appelée à évoluer dans sa composition et dans le temps.

Ainsi, Catherine Potenza et Dominique Delaunay ont rejoint notre Assemblée, en tant que personnes qualifiées de la société civiles.

De plus l'association des Miss a vu le jour ces dernières semaines, elle intègre donc l'Assemblée Citoyenne en la personne de Marie-France Mestre et Marie-Pierre De-Prada.

■ Mise en place d'un forum des associations :

Sur proposition des membres de l'Assemblée au cours de la réunion du vendredi 3 juillet 2020, le principe de la mise en place d'un forum annuel des associations castéroises est retenu.

Il est proposé d'organiser cette manifestation le dimanche 6 septembre, afin de permettre aux personnes intéressées, en cette période de rentrée, de faire leur choix parmi les activités proposées.

L'objectif visé consiste à offrir aux castérois ainsi qu'à toutes les personnes intéressées des communes environnantes, l'occasion de rencontrer les représentants des associations de notre village et de découvrir l'ensemble des activités culturelles, sportives et sociales.

Le principe d'un seul lieu de rassemblement des associations au sein du parc Lannelongue est plébiscité.

Les associations ont été invitées à préparer cette manifestation et à faire remonter leurs intentions via l'adresse mail de l'Assemblée Citoyenne.

Une réunion de coordination s'est tenue pour assurer la réussite de cette journée dans son organisation et dans ses objectifs.

Les membres de l'Assemblée Citoyenne y ont participé activement.

■ Mise en place d'une journée citoyenne :

Autre initiative proposée par le Conseil Municipal : L'organisation de journée d'engagement citoyen.

Nous souhaitons à travers cette opération, favoriser la rencontre des Castérois autour d'actions d'embellissement de notre village, de nettoyage de ses abords et des berges de l'Auloue, ou encore de création de chemins de randonnées.

L'idée est de faire prendre conscience qu'en mutualisant nos efforts nous pouvons réaliser de belles choses au profit de notre cadre de vie et que chaque geste, même le plus anodin, compte.

Ces journées seront aussi prétexte à partager un casse-croute ou un repas et donc à entretenir la convivialité.

Une première journée sera planifiée courant octobre, avec au programme le nettoyage du second lit de l'Auloue, pour en faire un nouveau chemin de promenade ombragé au cœur du village.

Si les Castérois répondent suffisamment nombreux à l'appel, nous envisagerons d'autres « chantiers ».

Une réunion de coordination s'est tenue pour assurer la réussite de cette journée dans son organisation.

Pour toutes les personnes intéressées pour participer à la première journée citoyenne, merci de vous inscrire en adressant un message à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et le nombre de personnes qui vous accompagneront : assembleecitoyennecastera@gmail.com

■ Mise en place d'un budget participatif communal :

Dans le respect de ses engagements de campagne électorale, le conseil municipal a voté au cours de sa réunion du lundi 20 juillet, une somme de 15 000€ dans son budget de fonctionnement, à destination d'un budget participatif communal.

Cette volonté politique vise à promouvoir des projets d'initiatives individuelles ou collectives d'intérêt général, au service du développement social, économique, culturel et sportif de notre village.

Un groupe constitué de tous les membres volontaires de l'Assemblée Citoyenne est constitué pour travailler sur la proposition d'un cadre réglementaire de ce projet, avec pour objectif de définir :

- Les modalités d'appel à projet ?
- Qui peut proposer un projet ?
- Quel type de projet ?
- Comment seront départagés les projets ?
- Qui sera appelé à donner son avis, à voter ?
- Comment sera répartie la somme allouée ?
- Quel agenda pour l'appel à projet, la sélection et la mise en œuvre ?

Prochaine Réunion le Mercredi 23 septembre 2020

L'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne



Le maire (PS) de Preignan, Pascal Mercier, a été élu président du conseil de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Elu au conseil municipal de Preignan en 2002, Pascal Mercier en est devenu le maire en 2007 suite à la démission de Pierre Lasserre. Il a ensuite été réélu en 2008, 2014 et 2020.

Vice-président de l'agglomération en charge de l'économie en 2008, il a exercé à partir de 2014 les fonctions de troisième vice-président de l'agglomération en charge de l'Environnement, de la gestion et de l'entretien des rivières, puis de la mise en place de la compétence eau et assainissement.

Dans sa première déclaration, Pascal Mercier a salué l'action de ses prédécesseurs et rendu un hommage particulier à Roger Tramont et Franck Montaugé pour le travail qu'ils ont accompli pour poser les bases de la collectivité que l'on connaît aujourd'hui, née de la fusion en 2017 de la communauté d'agglomération du Grand Auch avec la communauté de communes Cœur de Gascogne.

« Nous avons devant nous de grands défis à relever », a déclaré Pascal Mercier à l'assemblée, évoquant notamment « la question que nous allons devoir prendre tous ensemble à bras le corps des ressources financières de la collectivité dans le contexte de crise que nous connaissons ».

Le développement économique sera un axe majeur du mandat, de même que la question environnementale. « L'urgence climatique nous rattrape et il est désormais indispensable que tous nos projets soient envisagés sous ce prisme », dit-il.

Maire de la ruralité, Pascal Mercier qui travaillera en tandem avec le maire d'Auch, Christian Laprèbende, veillera également au respect des équilibres du territoire. L'assemblée qui compte 63 élus a également désigné quinze vice-présidents.

Notre village de Castéra-Verduzan est représenté par Véronique Mascarenc, élue vice-présidente au Développement touristique et Présidente de l'Office de Tourisme du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Elle souhaite soutenir le tourisme rural et mettre en valeur le patrimoine rural et la diversité touristique qu'offre l'ensemble du territoire. Avec la demande de renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire étendu à l'ensemble des communes du Grand Auch Cœur de Gascogne, c'est un premier pas vers ce développement attendu.

Pour connaître les différents services proposés par Grand Auch Cœur de Gascogne, vous pouvez consulter le site internet : <https://www.grandauch.com/>

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE



Le Président
Pascal MERCIER

Les vice-président.es



Michel BAYLAC
1^{er} vice-président
*Développement ; Aménagement
du territoire ; Accessibilité aux
services publics du territoire*



Bénédicte MELLO
2^{ème} vice-présidente
*Prospective territoriale ;
Développement durable ;
Biodiversité ; Energies ; Climat ;
Habitat et urbanisme*



Claudine CARAYOL
3^{ème} vice-présidente
Finances



Claude BOURDIL
4^{ème} vice-président
Economie



Philippe LAFFORGUE
5^{ème} vice-président
*Relations institutionnelles avec
les chambres consulaires et les
organisations professionnelles*



Pierre JORDA
6^{ème} vice-président
*Petite enfance,
enfance et jeunesse*



Marie-Line EVERLET
7^{ème} vice-présidente
Solidarité et Action sociale



Philippe BARON
8^{ème} vice-président
Politique de la ville et cohésion urbaine



Nadine AURENSAN
9^{ème} vice-présidente
*Ressources humaines
et administration générale*



Rui OLIVEIRA-SANTOS
10^{ème} vice-président
*Transports et mobilité ;
Évaluation des politiques
publiques*



Florence FILHOL
11^{ème} vice-présidente
Politique culturelle



Bernard PENSIVY
12^{ème} vice-président
*Eaux ; Rivières ;
Sentiers de randonnées,
extension des berges du Gers*



Jacques SERES
13^{ème} vice-président
*Prévention, collecte
et traitement des déchets*



Philippe BIAUTE
14^{ème} vice-président
*Réseaux et équipements
numériques*



Véronique MASCAREN
15^{ème} vice-présidente
Développement touristique

Les conseillers communautaires délégués



Jean-Marc DUPUY
Aménagements et travaux



Pierre CAHUZAC
Enseignement supérieur



Gérard LACROIX
*Équipements sportifs,
culturels et de loisirs*

■ Lancement du Budget Participatif Communal :

Le Conseil Municipal a voté une somme de 15 000€ en dépense d'investissement sur le budget communal 2020, dédiée au budget participatif, dans le but de soutenir exclusivement des projets communaux d'intérêt collectif.

Qui peut soumettre une idée un projet et qui peut voter ?

Tous les Castérois, sans aucune limite d'âge, sont appelés à déposer des idées, des projets et/ou à voter pour leurs projets favoris.

Seront pris en compte les idées déposées par les personnes résidant à Castéra-Verduzan

Les projets peuvent être déposés par une personne ou par un groupe de personnes (association, classe de l'école ou école, groupe de Castérois, etc.)

Quel type de projet ?

Les projets seront classés en plusieurs catégories :

- Développement Local et Economique.
- Culture et Patrimoine.
- Environnement et Cadre de Vie.
- Solidarité.
- Sport.
- Transport et Mobilité.

Quelles modalités de mise en œuvre ?

Le principe de mise en œuvre se déroule selon les modalités suivantes :

- Phase 1 : Décision du Conseil Municipal, vote du Budget.
- Phase 2 : L'appel à projet : je propose une idée.
- Phase 3 : L'analyse des idées et leur mise en forme en projet par l'Assemblée Citoyenne.
- Phase 4 : La campagne des candidats à projet et le vote (physique) des citoyens.
- Phase 5 : La réalisation des projets.
- Phase 6 : L'évaluation des réalisations.

L'Assemblée Citoyenne :

- Recense les idées,
- Les regroupe quand elles se ressemblent,
- Les transforme en projets viables.
- Bâtit le catalogues des projets qui sera porté à la connaissance des électeurs avant la phase de vote.

Le Conseil Municipal valide le catalogue des projets avant sa diffusion et le démarrage du processus de vote.

Le temps nécessaire sera laissé aux candidats pour défendre leur projet avant de passer au vote.

Le financement des projets :

Pour qu'un projet ait plus de chance d'aboutir, il conviendra que le candidat qui le dépose, travaille en lien avec l'Assemblée Citoyenne et le Conseil Municipal au montage de son budget global et à la recherche, si nécessaire, de financements complémentaires au Budget Participatif.

Le Budget Participatif ne financera aucune dépense de fonctionnement d'un projet et soutiendra exclusivement des dépenses d'investissement.

Agenda :

Le planning se déroulera comme suit :

- Phase 1 : Décision du Conseil Municipal, vote du Budget - Juillet 2020
- Phase 2 : L'appel à projet : je propose une idée. - Septembre Octobre 2020
- Phase 3 : L'analyse et mise en forme des projets. - Octobre Novembre 2020
- Phase 4 : La campagne et le vote des citoyens. - Décembre 2020
- Phase 5 : La réalisation des projets. - 1^{er} semestre 2021
- Phase 6 : L'évaluation des réalisations. - Fin 2021

Castéroises et Castérois, vous avez des idées pour Castéra, un projet vous tient à cœur ?

La balle est désormais dans votre camp !

Proposez vos idées, préparez vos projets et déposez les jusqu'au 15 octobre 2020, dans la boîte mail suivante : assembleecitoyennecastera@gmail.com

Au fur et à mesure que les propositions remonteront, l'Assemblée Citoyenne de Castéra contactera les personnes, ou les groupes de personnes qui les ont soumises, pour classer ces idées et bâtir les projets, qui seront ensuite soumis au vote de l'ensemble des Castérois.

■ Premier Forum des Associations et des Activités Socio-culturelles :

Dimanche 6 septembre, à l'initiative de la Municipalité et avec le soutien de l'Assemblée Citoyenne de Castéra-Verduzan, s'est tenu le premier forum des Associations et des activités socio-culturelles, au sein du Parc Lannelongue.

L'ensemble des associations et des animateurs d'activités présentes au village, telles que la Bibliothèque, La Danse de salon, La Zumba, Le Yoga, étaient donc réunies pour se présenter aux Castéroises et aux Castérois.

La Fédération départementale de Cyclotourisme, dont le siège est situé à Castéra et est dont la responsabilité est assurée par Lionel Saint-Martin était également présente.

L'Office de Tourisme du Grand Auch, dont Véronique Mascarenc, conseillère municipale de Castéra et Vice-Présidente de l'agglomération Grand-Auch Cœur de Gascogne, vient de prendre la Présidence, était aussi présent pour faire le bilan de la saison touristique.

Bien que le foyer des jeunes ait assuré comme chaque dimanche, un service de buvette, il n'a pas été possible d'organiser le déjeuner sur place, en raison des restrictions sanitaires toujours en cours.

En cette rentrée 2020, ce forum a permis à chacun de découvrir ou de redécouvrir l'ensemble de l'offre sportive et socio culturelle, y compris à travers des démonstrations des associations et des différentes activités.

Elle a permis aussi aux Castérois de rencontrer ceux qui, tout au long de l'année, font vivre notre village et lui donne un attrait bien au-delà des limites géographiques de la commune.



■ Vie scolaire :

En cette fin d'année scolaire 2019/2020, notre groupe scolaire a vécu une situation difficile en raison de la pandémie Covid-19.

A la mi-mars, la fermeture complète des classes a paralysé le groupe scolaire et un enseignement à distance a été mis en place par les professeurs qui ont entrepris un travail important, même si tout ne fut pas parfait.

Le 11 mai, une réouverture partielle des écoles s'est faite avec des contraintes difficiles à mettre en œuvre concernant les règles de distanciation, le lavage quasi-perpétuel des mains, un nettoyage très poussé des différentes installations.

Pour ces raisons, tous les enfants n'ont pu suivre les cours en même temps et un système de rotation a été mis en place.

Le 22 juin, les mesures sanitaires ont été allégées et tout le monde a pu réintégrer l'école.

Nous devons par ailleurs apporter tous nos remerciements à l'équipe éducative, mais aussi à nos agents techniques qui ont assuré leurs services pendant cette période troublée.

Les actions pédagogiques prévues (voyages, piscine,...) ont été annulés. De même la fête scolaire ne s'est pas tenue.

Le conseil d'école réunissant enseignants et parents d'élèves ont manifesté leur souhait d'un retour de la semaine à 4 jours (8 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

Le conseil municipal a donc acté cette décision qui a pris effet en cette rentrée scolaire.

Ainsi les horaires ont changé : **Elémentaire** : 8h30-12h00 / 13h30-16h00 et **Maternelle** : 8h40-12h00 / 13h30-16h10.

Les effectifs pour la rentrée seront de 102 élèves minimum.

Directeur du groupe scolaire depuis de nombreuses années, Philippe GAY prend sa retraite au 1^{er} septembre 2020. Nous lui souhaitons le meilleur pour la nouvelle vie qui l'attend. Nous le remercions pour son dévouement, la sérénité, la gentillesse et la conscience professionnelle dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Tous ses collègues étaient unanimes le jour de la sortie, pour décrire celui qui a marqué certainement bien des enfants.

Muriel SEGUES assurera son remplacement, Nadine ROUQUETTE (maternelle) prendra la direction du groupe scolaire.

Une nouvelle année scolaire débute et un projet intéressant a été lancé par les enseignants de l'Elémentaire. Le « Label Numérique » viendra équiper deux classes avec de nouveaux outils performants : des vidéoprojecteurs interactifs, des ordinateurs portables et visualiseurs. L'Education Nationale finance à hauteur de 50% les investissements qui se montent aux environs de 7 500 €.

Le projet de déplacement de l'Ecole Elémentaire auprès de la Maternelle et du restaurant scolaire est lancé. Une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 10 967.50 € HT est actée et les appels d'offres correspondants sont en cours. L'estimation financière des travaux est de l'ordre de 830 000 € HT.

Enfin, un groupe de travail associant parents d'élèves et municipalité se réunit mensuellement pour étudier une nouvelle offre de restauration visant un meilleur rapport qualité/prix. L'objectif est d'aboutir d'ici mai 2021, à l'arbitrage final sur l'option qui sera retenue pour la rentrée scolaire 2021.

■ Du nouveau au camping « LA PLAGES de VERDUZAN »

Depuis le 1^{er} juillet 2020, de nouveaux propriétaires ont investi les lieux. Après le confinement, en ouverture d'une saison un peu particulière, Lionel et Benoît BORDES et les épouses Caroline et Cathy, s'installent avec des projets plein la tête pour faire résonner de bonheur et de joie de vivre ce lieu de villégiature.

Originaires de Nantes, formés chez les compagnons du devoir en tant que tailleur de pierre pour Benoît et plombier pour Lionel ils ont choisi notre beau département.

Dès cet été, ils ouvrent les réservations et installent de nouvelles animations. Le bar est ouvert à tous (résidents du camping ou non), et tous les jeudis c'est soirée barbecue.

Dans les projets pour redynamiser le camping ils pensent installer une aire de jeux pour les enfants, restaurer le snack et développer des animations, en partenariat avec la base de loisirs et les associations du village.



■ Base de loisirs :

Une plage labellisée Pavillon bleu, un plan d'eau, un coin d'ombre en pleine nature, des jeux et activités (paddle, pédalos), un snack et un personnel charmant ... voilà ce qu'offre la base de loisirs de Castéra-Verduzan.

Toutes les activités sont assurées en tenant compte des conditions sanitaires.

Tout l'été, des repas-concert et autres animations telles que le piano-lac ont animés le lac.

La saison a enregistré une très belle fréquentation et une grande satisfaction des publics.

Pour mémoire :

- Vendredi 24 juillet : repas gascon concert avec une soirée animée Reggae
- Vendredi 31 juillet : paëlla, concert avec le groupe « Eux »
- Le 4 et 5 août : piano-lac
- 15 août : Journée Basque
- Le mercredi et le samedi, pour les sportifs (ou pas), Yoga et Cross-training

Parfait pour faire le plein de bonne humeur avec Lenny et Franck.



■ Démarches administratives en ligne

La dématérialisation dans les relations entre les administrations et les citoyens ou les entreprises s'accélère : 100% des démarches concernant l'État qui ne requièrent pas de présence au guichet seront bientôt réalisables en ligne

Il faut savoir que « trois Français sur quatre ayant effectué une démarche administrative l'ont fait par Internet ».

Cela pointe une nouvelle problématique qui concerne les personnes ne possédant pas, ou ne maîtrisant pas suffisamment, l'outil informatique.

Face à ce constat la mairie de Castéra-Verduzan a décidé de mettre en place, gratuitement pour les Castéroises et les Castérois, un service d'aide pour l'accès informatique aux démarches en ligne.

Cela permettra un accès à toutes sortes de formalités administratives (déclaration des revenus, demande d'actes civil, changement de coordonnées, divers paiement et demandes ...) en toute confidentialité : une charte d'utilisation est mise en place pour cela.

Plus d'information sur le site de Castéra-Verduzan : www.castera-verduzan.com

Onglet « Vie Municipale » puis « Infos administratives »

Pour être rappelé vous pouvez laisser un message au 05.62.68.80.17



Sur la page qui s'ouvre vous pourrez choisir d'accéder soit

sur la page de

ou découvrir les infos de notre service



■ MUSICOLI



L'association Musicoli a pour but de promouvoir la musique à Castéra et ses environs :

- Par le biais de cours de musique instrumentaux et vocaux
- Par l'organisation de diverses manifestations musicales

Notre objectif premier est de permettre à un maximum de personnes : enfants et adultes, de découvrir, d'apprendre et de jouer d'un instrument

Notre école propose actuellement des cours :

- d'éveil musical pour les petits
- de formation musicale
- de guitare
- de piano
- d'accordéon
- des ateliers chants pour les enfants et adolescents
- du chant choral pour adultes
- des temps collectifs instrumentaux regroupant avant chaque vacance scolaire les musiciens désirant jouer quelques morceaux communs.

Une quarantaine d'élèves ont bénéficié de cours de musique durant cette année 2019-2020

Malgré les difficultés de cette année exceptionnelle, Musicoli a souhaité reprendre les cours durant tout le mois de juin : c'est avec plaisir que les professeurs ont pu retravailler avec leurs élèves, gardant ainsi un lien social avec eux, leur permettant de conserver la motivation par un travail régulier et de se projeter sur la prochaine rentrée.

Musicoli a participé au premier forum des associations et des activités socio-culturelles et sportives qui a eu lieu à Castéra le dimanche 6 septembre ; les membres du bureau ainsi que les professeurs étaient présents. De l'animation musicale a été proposée tout au long de la journée.

La date des inscriptions pour la rentrée étant fixée au **lundi 7 septembre à partir de 16h30 à la mairie**, cela vous fait cette année, deux possibilités d'inscription

Voici les coordonnées des professeurs de musique :

Jean-Luc Cintas: guitare 0672465428

Marie-Lise Riu: accordéon, éveil musical, formation musicale, chorales :0687559192

Sébastien Faget : piano: 0672267868



Vous aimez chanter ? Partager ce plaisir avec d'autres ?

La chorale de Castéra vous accueillera avec grand plaisir afin de renforcer ces effectifs.

L'Eveil Musical est un bon moyen d'initier les petits au rythme, à l'écoute, au chant, à la découverte et la manipulation de petits instruments. C'est souvent un premier pas très utile avant l'apprentissage instrumental.

N'hésitez pas à y inscrire vos jeunes enfants dès l'âge de 4ans.

NOUVEAU ! Un **professeur de batterie** rejoint notre équipe . Quelques inscriptions sont nécessaires pour que le professeur se déplace à Castéra.



En espérant vous retrouver nombreux sur notre stand début septembre, toute l'équipe de Musi-coli vous souhaite une bonne fin d'été.

■ **Amicale des sapeurs Pompiers :**



Castérois, Castéroises,

Suite à cette crise sanitaire et économique nous espérons que les répercussions n'ont pas été trop importantes dans vos foyers.

Malheureusement, nous ne connaissons pas la suite des événements alors restez vigilants, prenez bien soin de vous et de votre entourage.

Nous sommes tristes de ne pas avoir pu vous accueillir à notre traditionnelle journée « portes ouvertes », mais nous espérons nous rattraper l'année prochaine.

Nous passerons, tout de même vous voir, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, afin de vous présenter notre nouveau calendrier.

Notre photographe a frappé fort cette année encore. Nous vous laissons la surprise de le découvrir.

Au nom de l'amicale des sapeurs-pompiers de Castéra-Verduzan nous vous souhaitons une agréable fin d'année.

■ Saint Hubert Castéroise:

Je souhaite par ces quelques mots présenter notre association et le rôle qu'elle joue dans la gestion des espèces et leur régulation, afin de limiter les dégâts et le risque routier . La société de chasse de Castéra Verduzan, « St Hubert Castéroise », a été créée en 1941. C'est une des plus vieilles associations de notre village. Aujourd'hui, la chasse gestion a remplacé la chasse cueillette. Elle est constituée d'une trentaine d'adhérents .

Concernant le grand gibier, le sanglier augmente partout dans le Gers occasionnant des dégâts aux cultures (système d'indemnisation uniquement financé par les chasseurs), aussi qu'hélas des collisions routières. Pour limiter ces populations, la société de chasse de Castéra Verduzan organise tout au long de la saison des chasses collectives encadrées et très réglementées (consignes de sécurité, chasseurs formés, équipements adaptés...). Ainsi peu de dégâts agricoles sont à déplorer dans notre secteur.

Concernant le chevreuil, la société ne prélève des individus uniquement dans le cadre d'un plan de chasse fixé par les autorités. Le tableau se limite au seul accroissement annuel de la population pour stabiliser les effectifs et éviter, là aussi, des dégâts aux plantations, cultures et également collisions routières.

De nos jours, les chasseurs castérois recensent également leur population de lièvres et de perdreaux grâce à des comptages réalisés en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs. Le lièvre se porte bien et les effectifs progressent, ainsi comptages des espèces, surveillance, suivis des prélèvements qui sont analysés chaque année en partenariat avec la Fédération et le GIC BAGA* auquel adhère la société de Castéra Verduzan.

La société de chasse joue également son rôle de sentinelle de la nature en signalant la découverte d'animaux morts à la Fédération. Dans le cadre d'un réseau sanitaire, la « Fédé » achemine ceux-ci vers le Laboratoire Départemental Vétérinaire (les analyses sont également financées par les chasseurs).

Et comme il est de tradition, plusieurs repas sont organisés chaque année auquel tous les chasseurs participants sont conviés pour partager des plaisirs simples en consommant du gibier au naturel, tout ceci dans la convivialité, la bonne humeur et gastronomie bien sûr . Castéroises, Castérois, merci pour votre lecture et sincères amitiés de la St Hubert Castéroise.

Le Président

Francis LAFITE

**GIC BAGA : Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Baise, de l'Auloue, de la Gèle et de l'Auvignon regroupe les sociétés de chasse de Castéra Verduzan, Ayguetinte, Jégun, Valence, Mas d'Auvignon-Roquepine, St Orens Pouy Petit et St Puy. Il a pour vocation la gestion et le développement d'une population naturelle de lièvres.*

Contact : Francis LAFITE Président : francis.lafite@gmail.fr

ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE



Lacs, rivières et collines. Castéra-Verduzan

L'ordonnance royale du 11 avril 1821 fonde la nouvelle commune de Castéra-Verduzan regroupant Verduzan, Lacavalerie et Castéra-Vivent. C'est la seule création d'un village neuf depuis le Moyen-âge dans le Gers. Les thermes sont connus depuis les Romains. La station thermale est fondée sous Louis XV.

A découvrir :

- Magnifique point de vue sur la chaîne des Pyrénées
- Les thermes
- La base de loisirs.

PR N° 4

D Parking derrière la mairie

- Rejoindre la rue principale en passant entre la mairie et le canal et traverser le pont. Aussitôt après s'engager à gauche dans une ruelle. Emprunter la passerelle et continuer à gauche dans la prairie. Aboutir à une rue. Partir à droite et 30 m après prendre le sentier qui part à gauche bordé d'une haie. Aller tout droit. Suivre le bord du lac.
- Passer le trop plein et 10 m après descendre au bord de la rivière. La suivre sur 800 m. Rejoindre une route. Poursuivre à gauche. Passer le pont. Traverser le CD 930 (Danger) et continuer en face.
- A la première maison, prendre à gauche le chemin de terre. Poursuivre jusqu'à un carrefour. S'engager en face dans le chemin caillouteux (GRP) puis continuer par le chemin de terre.
- Arriver au chemin d'accès d'une maison (panorama), laisser le GRP à gauche et poursuivre par le chemin de terre qui descend légèrement à droite. Passer devant un ancien moulin. Continuer jusqu'à une bifurcation. Prendre à gauche. Rejoindre une route. L'emprunter à droite jusqu'au premier virage.
- Emprunter en face le chemin de terre bordé d'arbres. Au bout, virer à gauche et poursuivre jusqu'au hameau « le guillot du haut ». Le traverser et rejoindre le CD 150. Partir à gauche et 120 m plus loin, prendre à droite le chemin qui part dans les champs. Le suivre jusqu'à la berge de la rivière l'Auloue (GRP).
- Tourner à gauche. Remonter jusqu'au stade. Le longer. Poursuivre par la route et rejoindre le carrefour avec le CD 150. Par la droite, rejoindre le parking.

Contacts :
Office de Tourisme
Grand Auch Cœur de Gascogne
3 place de la République
32000 Auch
Tél. : 05 62 05 22 89
www.auch-tourisme.com

Comité Départemental de la Randonnée pédestre
Maison du Tourisme
3 boulevard Raquelaine
BP 30106 32002 AUCH cedex
courriel : gers@randonnee.fr

Dénivelé
100m / 190m

Balisage
Changement de direction
Rappel
Bonne direction
Mauvaise direction

Accessible VTT
Moyen

www.la.combrange.net

Le quatrième sentier de petite randonnée (**PR 4**), faute d'inauguration possible en avril, vous est présenté ci-dessous. Sa longueur est d'environ 9,500 km, d'une altitude minimum de 100 m pour atteindre 196 m ; il ne présente aucune difficulté par temps sec.

Empruntons la passerelle qui enjambe le lit de l'Auloue à la fin du canal creusé peu avant l'an 1900, canal censé éviter les crues dévastatrices.

Longeons le camping, nous sommes sur une des berges édifiées après les inondations de 1977 ; à droite le lac de loisirs, belle halte pour les oiseaux fréquentant les zones aquatiques. Nous passons sur le lit mineur de la rivière où s'épanouissent des nénuphars, rares dans le Gers. Subsistent à droite des prés humides avec leur riche faune et flore, ces espaces de rétention d'eau lors de fortes pluies sont à protéger. Le pont de Lacavalerie, en piteux état démolé en 1903 et reconstruit en 1949, permet d'accéder rive gauche et de suivre par cette petite route une ancienne variante du chemin de St-Jacques-de-Compostelle (voie du Puy-en-Velay). Depuis Lectoure les pèlerins rencontraient un important gîte d'étape à la toute proche Commanderie de la Cavalerie.

Tout près à notre gauche était l'ancien moulin de la Commanderie et ancien canal . Le moulin possédait 3 paires de meules et une scierie ajoutée vers 1850 (ajout fréquent). En 1876 plus d'activité de mouture, le moulin appartient à M. Rizon notaire à Auch ; la commune de Castéra-Verduzan demande alors d'enlever la vanne de décharge afin de donner libre cours aux eaux, en conséquence le canal sera asséché. Toutes les pierres de construction ont été récupérées.

A remarquer l'ancienne voie ferrée, plantée de robiniers (faux acacias).



Anacamptis laxiflora (Orchis lâche). En régression



Lycaena dispar (Cuivré des marais). Rare

Rencontrés sur ce parcours

Au croisement de la D 930 une stèle en souvenir de « l'accrochage » du 4 juillet 1944 au cours duquel Oscar Dulhoste, chauffeur réquisitionné fut abattu par les Allemands le croyant responsable de l'embuscade. Un officier allemand fut blessé, il reçut les premiers soins d'un médecin castérois avant d'être transporté dans une clinique à Auch. Le village vécut dans l'angoisse de représailles. La France connut en ce mois de juin 1944 de grandes violences de la part de l'occupant.

Continuons la montée, ce flanc de colline était anciennement planté de vignes.

Sur l'agréable chemin du Bacquiat, la maison Pey dans laquelle se disaient des messes secrètes pendant la Révolution française a été démolie tout comme la Hargue, un crime y aurait été commis.

Voici un calvaire, bien entretenu, datant de l'Ancien Régime.

Quittons l'ancien chemin de St-Jacques pour monter vers l'ancien château des Verduzan. Anne-Roger de Verduzan dernier de l'ancienne glorieuse lignée fit démolir ce château abandonné et les pierres furent réutilisées pour édifier la riche demeure « le Château », ensuite lui-même partiellement « démonté » pour la réutilisation des pierres. Anne-Roger de Verduzan émigra en Angleterre où il mourut. Auparavant il avait obtenu la concession des thermes en 1771.

Une petite remontée permet d'arriver à l'ancien moulin à vent du château. La ligne de crête entre Auloue et Baise domine un vallonnement typique avec collines couronnées de bosquets de chênes.

La maison « Bacquemorte » porte en son nom partie de sa légende : une vache y aurait été enterrée, la panse bourrée de pièces d'or ! (Bacquemorte : vache morte, en gascon).

Le sentier bordé de haies mène sur un plateau qui va s'incliner vers le hameau de Lascabanes, du Guillot-du-Haut, de Bernin (Bernin architecte et sculpteur italien XVIIème a qui on doit les colonnades Place St-Pierre) ; plusieurs noms empruntés à l'Italie sont fréquents dans le Gers (Pavie, Fleurance...).

La fin du parcours longe le canal du moulin de Doat, voici le terrain de football, l'école maternelle et la salle de sport.

Deux informations :

A propos du nettoyage de la croix du cimetière de Verduzan, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, notre projet initialement prévu ne répond pas aux critères avancés par l'architecte des Bâtiments de France. Avec la municipalité nous réfléchissons à de nouvelles modalités pour sauver cette remarquable pièce de notre patrimoine.

Quant aux contreforts de l'église du Vieux Castéra les travaux de mise en sécurité vont être réalisés dès que possible par l'entreprise Acro'bat.

■ L'ACR



L'aventure continue...

Les piranhas vous donnent rendez-vous pour une nouvelle saison sous le signe de l'espoir de nous retrouver tous à nouveaux dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte particulier que nous vivons tous, la fin de saison dernière s'est écourtée brutalement sur et en dehors des terrains. Tant chez les jeunes que chez les adultes, le club était sur une dynamique sportive ascensionnelle notamment par la probable accession de notre équipe fanion en championnat de France Nationale 3.

Les circonstances et décisions fédérales ne nous ont pas permis de vivre une fin de saison rêvée. Malheureusement nous n'avons plus vu de matchs depuis début Mars, plus d'entraînements de jeunes, pas de family-cup (un évènement ancré dans l'identité du club). Nous n'avons pas pu organiser de week-end cohésion, de fête locale, et à l'instant T le report de la family-cup au 12 Septembre est hypothétique tout comme le tournoi 3x3. Seule l'assemblée générale, dont la date est fixée au 12 Septembre à 18h à la salle de basket, est maintenue.

Mais dans la difficulté, nous avons pu nous serrer les coudes. Quoi de mieux pour garder l'espoir de vivre ensemble à nouveaux des moments associatifs intenses sportivement et festifs. Et nous avons été très soutenus et en particulier par la municipalité.

Une nouvelle saison s'annonce, avec des inconnues, mais aussi grâce au travail dans l'ombre des dirigeants pour espérer continuer dans les meilleures conditions possibles. La quasi-totalité des jeunes à l'école de basket va reprendre le chemin des entraînements, il y aura le samedi 5 Septembre une matinée portes ouvertes dédiée aux inscriptions, et la participation de l'ACR au forum des associations le 6 Septembre. Nous pouvons tout de même vous présenter le calendrier des équipes 1 et 2 que nous connaissons à ce jour. Nous aurons le plaisir cette année d'accueillir dans nos équipes séniors nos cadets formés à l'UGB, signe que la relève est là avec la génération 2003.

Remerciements : l'ACR adresse un remerciement chaleureux à Josée Rinaldi pour son activité bénévole précieuse qu'elle a rempli toujours avec efficacité et immense gentillesse au sein du club. En effet, Josée lavait tous les maillots des équipes séniors du club depuis de nombreuses années. Merci Josée !

R = réception à Castéra / D = Déplacement



samedi	PRE-NATIONAL MASCULIN salle CASTERA Samedi	REGIONAL 3 MASCULIN salle CASTERA Samedi
05/09/20		
12/09/20		
19/09/20	R COLOMIERS 20:00	D OSSUN-2 20:00
26/09/20	D CARAMAN 20:00	D SAINT-JORY 20:00
03/10/20	D LARDENNE 20:00	D PIBRAC 20:00
10/10/20	R NET'S TOULOUSE 20:00	R BRUGUIERES 17:00
17/10/20	D ALBI 20:00	D VACQUIERS BOULOC 20:00
24/10/20		
31/10/20		
07/11/20	R TCMS 20:00	R TARBES-3 17:00
14/11/20	exempt	D CUGNAUX-2 20:00
21/11/20	D COLOMIERS 20:00	R RAMONVILLE 20:00
28/11/20		D JEGUN-2 20:00
05/12/20	R CARAMAN 20:00	D OTB-2 20:00
12/12/20	R LARDENNE 20:00	R BARBAZAN 17:00
19/12/20		
26/12/20		
02/01/21		
09/01/21	D NET'S TOULOUSE 20:00	R OSSUN-2 20:00
16/01/21	R ALBI 20:00	R SAINT JORY 17:00
23/01/21	D TCMS 20:00	
30/01/21	exempt	R PIBRAC 20:00
06/02/21		D BRUGUIERES 20:00
13/02/21		R VACQUIERS BOULOC 20:00
20/02/21		
27/02/21		
06/03/21		D TARBES-3 20:00
13/03/21		R CUGNAUX-2 20:00
20/03/21		D RAMONVILLE 20:00
27/03/21		R JEGUN-2 20:00
03/04/21		
10/04/21		R OTB-2 20:00
17/04/21		D BARBAZAN 20:00

Merci à vous tous, et longue vie aux piranhas castérois !!!

Pour tout renseignement, merci de contacter Valentine BASTIAN (06.31.47.51.40.)



Football Club Castéra Verduzan

Rue de la Guinguette 32140 Castéra Verduzan Tél : 05 62 68 18 50

Secrétaire **Philippe GAY** : 06 33 54 22 08 / Email : sarthe.32@gmail.com

Site : <http://fc-castera-verduzan.footeo.com>

Après une fin de saison frustrante en raison de la crise sanitaire, le FCCV a tout de même eu la satisfaction de voir son équipe 1 monter de division. Malheureusement, le club n'a pas pu organiser les nombreuses animations prévues et en particulier les 30 ans de l'association. Pour autant, les bénévoles ne se découragent pas et reviennent, pour cette nouvelle saison, avec encore plus de détermination et de passion.

Un nouvel exercice sportif qui s'annonce encore une fois passionnant aussi bien humainement que sportivement. Bien sûr, tout cela en espérant que les conditions soient favorables au bon déroulement de la saison.

Grâce au soutien de la municipalité, de la région Occitanie, de la Fédération Française de Football, une mise aux normes du terrain principal a été réalisée. Dans le même temps, le deuxième terrain d'entraînement éclairé est en cours de finition afin d'être mis à disposition courant de l'automne. Cet ensemble de structures va permettre au FCCV de préparer sereinement l'avenir.

Ce mois de septembre verra aussi la reprise de son école de football, qui est l'élément majeur du club. Les portes sont grandes ouvertes à toutes et tous.

Nous tenons à remercier Pierre Espiet, Claude Nef, l'ensemble des conseillers municipaux pour avoir donné leurs accords concernant les différents projets structurels présentés financés, démontrant aussi leurs volontés de donner les moyens au FCCV de se tourner résolument vers l'avenir. Cela est aussi un signe fort vers la jeunesse où le sport est un vecteur positif et sociétal, économique, un atout de communication très important.

Nous remercions également tous les partenaires publics, privés, tous les bénévoles pour leur soutien.

Inscriptions Ecole de foot

Journées d'accueil et d'initiation au foot



Filles et Garçons



SAMEDI 5 ET 12 SEPTEMBRE 2020

Au terrain municipal à partir de 14H00

U6-U7 → 2014 et 2015
U8-U9 → 2012 et 2013
U10-U11 → 2011 et 2010

U12-U13 → 2008 et 2009
U14-U15 → 2006 et 2007
U16-U17 → 2005 et 2004

Responsables:

Mr KAUFFMANN Claude
Tel: 05 62 68 15 71 ou 06 32 66 09 79

Mr RINALDI Jean-Jacques
Tel: 05 62 68 39 87 ou 06 07 12 60 53

la petite pierre
présente son 19^e festival

VEN. 18 SEPT. 2020
JÉGUN (32)

VEN. 25 & SAM. 26 SEPT. 2020
CASTÉRA-VERDUZAN (32)

N'AMASSE PAS MOUSSE

SPECTACLES TOUT PUBLIC

INFOS
PETITEPIERRE@FREE.FR
PROGRAMME SUR PETITEPIERRE.NET
PRÉVENTES : NAMASSEPASMOUSSE.FESTIK.NET

QUALITÉ STREET | CIRQUE ROUAGES | CIE FACILE D'EXCÈS | SIMON FERRARI
CIE MICROSILLON | L'ART OSÉ | ET LA PRÉSENCE DE LA CIE KIROUL (SOUS RÉSERVE)
HEAVY MOTORS | CLAUDE DELRIEUX, LOÏC LANTOINE, ÉRIC LAREINE

Associations, sociétés et Clubs Castérois

- ◇ **ACR Basket** : Co-Pdt M Nicolas LEROY - Siounes - et M Antoine GHEYSEN - Mounouat - Castéra-Verduzan - 06.50.62.28.87 - acr.basket@gmail.com
- ◇ **Amicale des Sapeurs Pompiers** : Pdtes Mmes Célia BOURDIEU et Sadia EL FERGOUGUI - amicale.castera@sdis32
- ◇ **Association Miss Gers** : Pdte Mme MESTRE Marie-France - A Bidet - Castéra-Verduzan - 06.87.36.27.79
- ◇ **Club Beau Soleil** : Pdt M. HYGONNENQ J. Claude - 3 promenade de l'Auloue - Castéra-Verduzan - 05.62.68.11.97 - clubbeausoleil32@gmail.com
- ◇ **Commerçants/Artisans** : Pdte Mme DARIES Karine - 2 Avenue de la Ténarèze - Castéra-Verduzan - 05.62.68.18.30
- ◇ **DFM930** : Pdte Mme BAUER Valérie - 1, rue des Ecoles - Castéra-Verduzan - 05.62.29.14.20 - dfm930@orange.fr
- ◇ **F.N.A.C.A. : Amicale des Anciens Combattants** : Pdt M. LAPEYRE J.C. - Guillot-du-Haut - Castéra-Verduzan - 05.62.68.13.21
- ◇ **Fooball Club Castéra-Verduzan** : Co/ Pdt M. KAUFFMANN Cl. et M.RINALDI J.J - 12, rue des Ecoles - Castéra-Verduzan - 05.62.68.15.71 - 06.07.12.60.53
- ◇ **Foyer des Jeunes** : Pdt Mme KAUFFMANN Fanny - 06.78.50.38.89 - foycastera@yahoo.fr
facebook : [foycastera](https://www.facebook.com/foycastera)
- ◇ **Gascogne et Traditions** : Co-Pdts Mr LAPEYRE Jean-Claude et Mr SAUTON Michel - Castéra-Verduzan - 05 62 68 13 21 ou 05 62 68 11 99
- ◇ **I.D.E.A.L.** : Pdt M. AGRAS Pierre - 20, rue du Lac - Castéra-Verduzan - 06.82.01.22.58
- ◇ **La Petite Pierre** : Pdt M. FIEVET Guillaume - Chemin des Roses - Jégun - 05.62.68.19.00 - petitepierre@free.fr
- Site : www.petitepierre.net
- ◇ **Les Amis de la Commanderie** : Pdt M. GAUTIER Pierre - Secrétaire Mme TRINEL Valérie - 05.62.28.23.34
- ◇ **Musicoli** : Co-Pdts M. ABDELKADER Zahir 05.62.68.12.78 et Mme VOTANO Sylvie 05.62.68.34.73 - Castéra-Verduzan
- ◇ **Nature & Patrimoine au Castéra** : Co-Pdts Mme. MAZA D. - au Vieux Castéra - Castéra-Verduzan - & M. SAINT-MARTIN L. - 58 Avenue des Thermes - Castéra-Verduzan
Courriel : natetpat@gmail.com
- ◇ **Parents d'Elèves** : Pdte Mme GATTI Chantal - Rue de la Guinguette - Castéra-Verduzan - 06.16.95.82.98
- ◇ **Saint Hubert Castéroise** : Pdt M. LAFITE François - 3 Promenade de l'Auloue Castéra-Verduzan - 06.86.90.42.55
- ◇ **Société Hippique** : Pdt M. SARRAMEJEAN Bernard - BP 1 - Castéra-Verduzan - 06.76.54.06.91
- ◇ **Tanche Castéroise** : Pdt M. PALLARES E. - 3 promenade de l'Auloue - Castéra-Verduzan - 06.65.00.24.12

- ⇒ **Mairie** : Secrétariat : 05 62 68 13 11 - Télécopie : 05 62 68 12 96 - Courriel : mairie.castera@wanadoo.fr
- ⇒ **Eau et assainissement** : Trigone 05 62 61 25 15 - www.trigone-gers.fr
- ⇒ **Ecoles : élémentaire** 05 62 68 13 35 - **maternelle** 05 62 68 76 32
- ⇒ **Cantine** : 05 62 29 32 71 - Courriel : cantine.castera32@gmail.com
- ⇒ **Centre de loisirs « La Boitamôme »** : 05 62 68 19 86 - Courriel : alsh.castera-verduzan@grand-auch.fr
- ⇒ **Base de loisirs** : 05 62 68 10 43 - Courriel : baseloisirscasteraverduzan@gmail.com
- ⇒ **Stade Municipal** : 05 62 68 18 50
- ⇒ **Médiathèque / Bibliothèque** : Resp. M. AGRAS F - biblio.castera@gmail.com
- ⇒ **Office de Tourisme Grand Auch Cœur de Gascogne** :
 - Accueil : 05 62 68 10 66 - Courriel : castera-v@auch-tourisme.com
- ⇒ **Etablissement Thermal** : 05 62 68 00 00 - Courriel : thermes-castera@cg32.fr - www.thermes-gers.com
- ⇒ **DFM 930** : 05 62 29 14 20 - Courriel : dfm930@orange.fr
- ⇒ **Groupe Médical** : Dr GARCIA J.Michel - 05 62 68 11 33
- ⇒ **Médecin** : Dr GALLARDO Claude - 05 62 68 13 18
- ⇒ **Pédicure / Podologue** : Hélène HARELLE - 05 62 06 16 31
- ⇒ **Cabinet Infirmier** : ROMAIN Delphine & BAUMGARTH Marie - 06 07 27 23 94
- ⇒ **Pharmacie** : Dr ALBARET Paule-Marie : 05 62 68 13 20
- ⇒ **Kinésithérapeute** : BATAILLE-DUGROS M. Dominique : 05 62 68 14 25
- ⇒ **Vétérinaire** : Dr ARILLA Marion : 06 87 32 85 48 - www.facebook.com/veterinairecastera/
- ⇒ **Aide à Domicile en Milieu Rural – ADMR** :
 - Accueil 05 62 68 15 75 - courriel : admr.casteravalance@admr32.fr - www.admr.org
- ⇒ **EHPAD « La Villa Castéra »** : 05 62 28 78 00 - www.korian.fr/maison-retraite/ehpad-korian-villa-castera-castera-verduzan-32410
- ⇒ **Ambulance-VSL-Taxi** : Mme SOUBIRON Corinne - 05 62 68 14 00
- ⇒ **Taxi** : Entreprise Benoît - 05 62 28 56 02
- ⇒ **La Poste** : 05 62 68 13 29
- ⇒ **Crédit Agricole** : 05 62 68 13 27
- ⇒ **Paroisse Saint-Pierre-Barran-Jégun** : Abbé David CENZON - 05 62 64 40 12
- ⇒ **Déchetteries** : Valence sur Baise 05 62 68 22 36 - Jegun 05 62 65 08 86 - Vic-Fezensac 05 62 06 51 98
Plans d'accès et horaires sur page accueil : www.castera-verduzan.com - « Information sur les déchets »
- ⇒ **SICTOM** : Condom 05 62 68 22 70 - Site internet : sictomcondom.com

En cas d'Urgences : SAMU : 15 - Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17
Courriel de la communauté de brigades de gendarmerie de Condom :
cob.condom@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Où apporter mes déchets ?

VALENCE SUR BAÏSE

Tel : 06 25 92 90 49

[Voir les horaires](#)

Lundi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Mardi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Mercredi	fermé
Jeudi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Vendredi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Samedi	8h00 » 12h00 - fermé

JEGUN

Tel : 06 35 47 90 91

[Voir les horaires](#)

Lundi	fermé - 14h00 » 17h00
Mardi	fermé - 14h00 » 17h00
Mercredi	fermé - 14h00 » 17h00
Jeudi	fermé - 14h00 » 17h00
Vendredi	fermé - 14h00 » 17h00
Samedi	fermé

VIC-FEZENSAC

Tel : 06 26 78 47 39 / 06 23 65 69 85

[Voir les horaires](#)

Lundi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Mardi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Mercredi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Jeudi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Vendredi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00
Samedi	8h00 » 12h00 - 13h30 » 17h00



Votre geste de tri est un GRAND geste



Tous les emballages en plastique



Tous les papiers, briques et emballages en carton



Les emballages en métal



Infos +

Pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

N'oubliez pas les emballages brisés, ils ne pourront plus être récupérés au centre de tri.

Il est possible de faire les bouchons sur les bouteilles & flacons en plastique.



trigone
Syndicat Mixte de production d'eau potable et de traitement des déchets du Gers

www.trigone-gers.fr - 05 62 61 25 15 - contact@trigone-gers.fr

CITEO

Où jeter les autres déchets ?

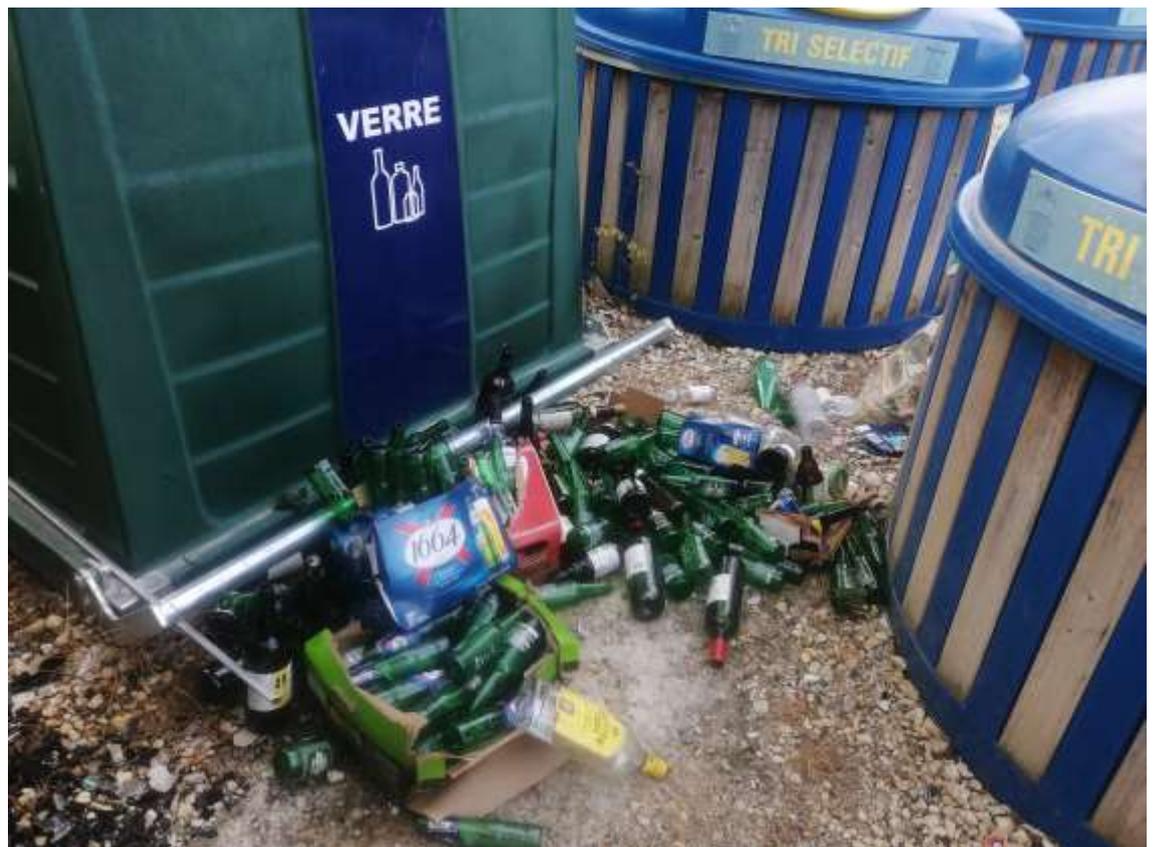


Le tri c'est l'affaire de tous !



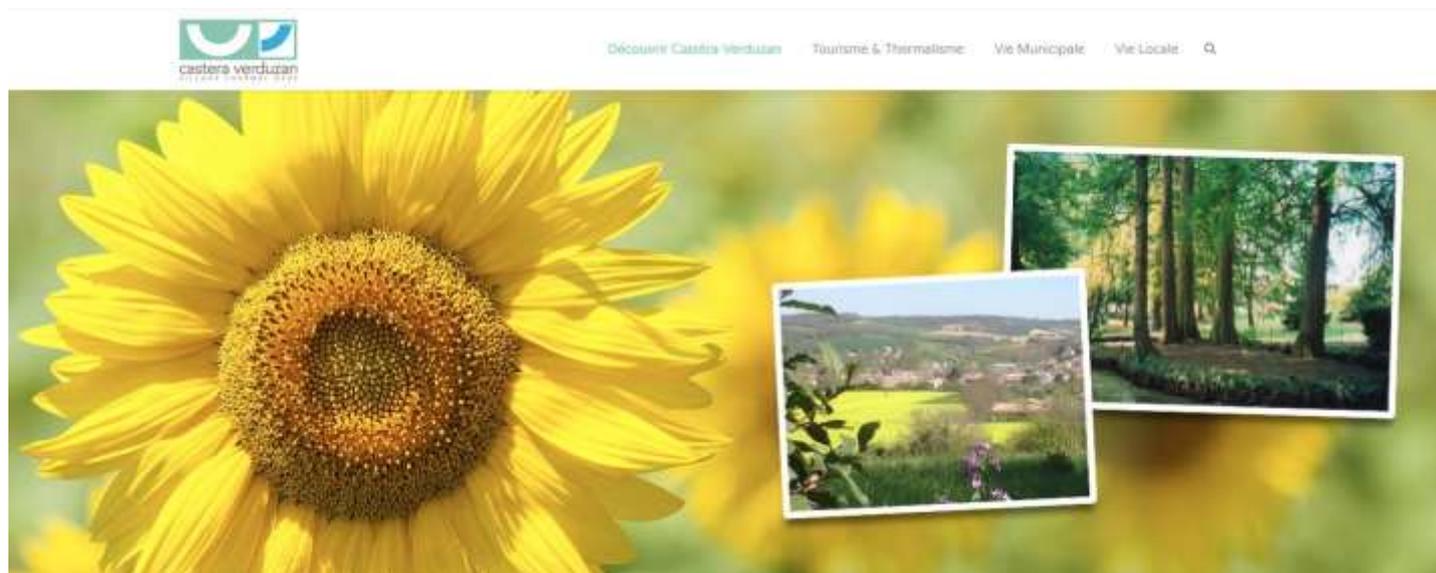
Trouvés autour des containers à Castéra...

Pourtant le container « verre » était presque vide à la base de loisirs...



Tout sur Castéra-Verduzan

sur notre site internet : www.castera-verduzan.com



Et sur les réseaux sociaux :



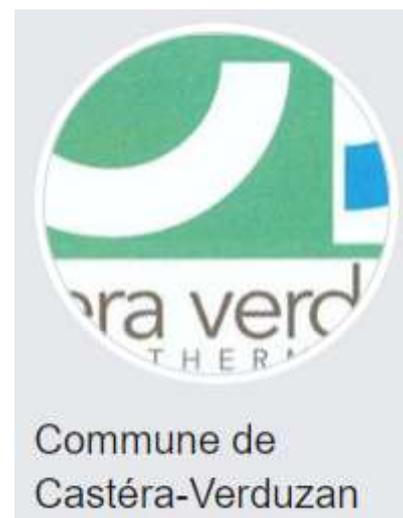
« **Commune de Castéra-Verduzan** »



« **CVerduzan** »



« **casteraverduzan** »



Abonnez vous pour être averti des infos qui concernent la vie de notre village



PAVILLON BLEU



MAIRIE de CASTERA-VERDUZAN (32410) - Tél. : 05 62 68 13 11

www.castera-verduzan.com